

CONVENTION D'ACCES

Entre le bénéficiaire : CABINET : Adresse : CP/Ville : Siret : Responsable :	Et le prestataire : SOLUTAXE 32 ALLEE DE BOUTAUT 33300 BORDEAUX Représenté par : Madame Gwenola DEBIEU
---	---

OBJET DE LA CONVENTION :

Le prestataire s'engage à la mise à disposition et à l'assistance du bénéficiaire du service, au travers des fonctionnalités suivantes, après intégration des DSN (Déclaration sociale nominative).

<ul style="list-style-type: none">• Calcul du solde de la taxe d'apprentissage• (13%)• Calcul des contribution et acomptes CUFPA• (FPC + 87% TA)• Calcul de la formation professionnelle• (Contribution légale et conventionnelle)• Calcul du 1% CPF-CDD• Dialogue social et paritarisme	<ul style="list-style-type: none">• Courriers d'accompagnements nominatifs• Édition des Bordereaux par entreprise• Édition des reçus libératoires• Accès à la liste préfectorale des écoles habilitées• État de rapprochement pour les impayés• Accès à l'historique de traitement• Suivi et traitement des acomptes CUFPA
---	--

CONDITION DE MISE À DISPOSITION DU SYSTEME GRATUIT :

En contrepartie, le bénéficiaire du service gratuit s'engage à promouvoir une de nos écoles locales ou régionales de son secteur géographique, et partenaire de SOLUTAXE en y faisant verser la taxe non affectée pour l'année 2022 (A hauteur minimum de 50% de la masse salariale)

SERVICES ADDITIONNELS :

Un service de recrutement avec notre partenaire dédié Fab Group
Une information constante des nouvelles dispositions législatives via notre expert du Centreinfo

CONFIDENTIALITE DES DONNEES :

Le prestataire s'oblige à respecter la stricte confidentialité des données auxquelles elle pourrait avoir accès selon la législation en vigueur. De ce fait le prestataire s'engage au respect le plus strict du RGPD (règlement général de la protection des données). Par ailleurs, le signataire s'engage à ne pas modifier les bordereaux édités par la société Solutaxe

DURÉE ET ENGAGEMENT :

La durée de la présente convention est d'un an sans tacite reconduction. Dans la mesure où le bénéficiaire souhaiterait clôturer ses comptes, le prestataire s'engage à effacer l'ensemble des données clients obtenus lors du traitement.

Date et signature du bénéficiaire